

CONSEIL ACADEMIQUE

Délibération n°2024-67

Du 19 septembre 2024

Relative à
« **Projet de création du diplôme PAREO** »

Membres du Conseil Académique : 25

Présents : 13

Absents : 6

Procurations : 6

Présidente : Maria LONY	Présente	Collège F (Etudiants) :	
Collège A (professeurs d'université ou assimilés) :		Joseph BELBRUN	Présent
Mathieu NACHER	Proc. Damien DAVY	Manueline GEORGES (suppl.)	Absente
Ghislaine PREVOT, VP Recherche	Proc. Frédéric BONDIL	Thalia PEREIRA-DO-NASCIMENTO	
		Jamesly LAGUERRE (suppl.)	Proc. Joseph BELBRUN
		Watsons TIENORD	
		Nathalie RAMHIT (suppl.)	Présent
Collège B (Maîtres de conférence ou assimilés) :		James-Son DERISIER	
Frédéric BONDIL, VP CFVU	Présent	Deneser Rockefeller (suppl.)	
Giulia MANERA	Absente	Sophia-wideline JOSEPH	Proc. Joseph BELBRUN
		Chantal EDUARDS (suppl.)	Présent
		Rhagive JUSTE	
Collège C (Docteurs) :		Yolande SIBE (suppl.)	
Ibrahima DIA	Proc. Frédéric BONDIL	Organismes de recherche :	
Carole RACON	Présente	Harry ARCHIMEDE, INRAE	Absent
		Jean-Christophe ROGGY, INRAE (suppl.)	Absente
Collège D (Autres pers. enseignants) :		Patricia MOULIN, IRD	
Martine BUFFET	Absente	Frédéric MENARD, IRD (suppl.)	Présent
Siège vacant		Damien DAVY, CNRS	
		Vincent GOUJON, CNRS (suppl.)	Présente
Collège E (Personnels BIATSS) :		Françoise DOUCHIN, CNES	
Murielle HUBERT	Présente	Marie-José GAUTHIER, CNES (suppl.)	Présent
Jean THO KAU	Présent	Jean-Bernard DUCHEMIN, Inst. Pasteur	
		Christophe PEYREFFITE (suppl.)	
		(1 siège vacant, IFREMER)	
Voix consultative (art. L953-2 du CE)		Personnalités extérieures	
Le Pdt (Laurent LINGUET)	Présent	Eric LAFONTAINE	Présent (départ à 16h00 – Proc. Maria LONY)
Le DGS (Christophe CHASSEGUET)		Sandra-Jules SAID-JEREMIE	Absente
L'agence comptable		Henrietta VAN-KEEKEN	Proc. Maria LONY
		Michaëlle MALFLEURY	Présente
		Assiste également	
		Sandra LHUERRE STANIS ou représentant :	
		Claude CHAUMET	Présente
		Olivier FRENET (CROUS)	
Personnalités invitées : Chrystel CLERY-TAMARIN (DAJI), Lydie GUIOVANNA (Gestionnaire des instances)			

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L123-1 à L123-9, L712-1, L712-4 à L712-7

Vu le décret 2014-851 portant création et organisation provisoire de l'Université de Guyane

Vu les statuts de l'Université de Guyane et notamment le chapitre 3

Vu l'arrêté 2022-218 modifiant l'arrêté n°2022-217 portant proclamation des résultats de l'élection aux conseils centraux de l'Université de Guyane

CONTEXTE :

Le diplôme PAREO (Passeport pour Réussir et s'Orienter) a pour but de proposer une passerelle d'accompagnement personnalisé aux étudiants en réorientation ou en situation d'indécision quant à leur parcours universitaire. Ses objectifs sont les suivants :

- Aider les étudiants à mieux définir leur projet professionnel et leur parcours de formation.
- Permettre une remise à niveau des fondamentaux académiques afin de faciliter une réintégration réussie dans un cursus adapté.
- Promouvoir une réorientation active et encadrée, avec un accompagnement vers l'insertion universitaire ou professionnelle.
- Encourager la persévérance et la réussite en réduisant les risques d'abandon ou d'échec en première année d'études supérieures.

Ce diplôme offre ainsi aux étudiants un temps de réflexion, de renforcement de leurs compétences et les prépare à une orientation plus claire et en adéquation avec leurs aspirations.

Sur proposition de la Présidente du Conseil académique de l'Université de Guyane

Le Conseil académique
Après en avoir délibéré,

Article 1 : APPROUVE le projet de création du diplôme PAREO »

Résultat du vote relatif à la présente délibération :

➤ Nombre de votants :	19
➤ Ne prend pas part au vote :	0
➤ Abstention :	0
➤ Contre :	0
➤ Pour :	19

Décision : la présente délibération est **APPROUVEE**.

Le document validé est joint en annexe de la présente délibération.

Fait et délibéré à Cayenne, le 19 septembre 2024

La Présidente du Conseil académique


Maria LONY

- **Diplôme PAREO.**

Argumentaire national extrait du site du ministère :

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/le-diplome-d-etablissement-pareo-parcours-pour-reussir-et-s-orienter-90089>

Le diplôme d'établissement PaRéO est une formation post-bac, accessible via Parcoursup, qui offre aux bacheliers qui hésitent entre différentes formations une année pour mûrir et affiner leur projet d'études.

Cette formation à bac + 1 offre aux bacheliers qui hésitent entre différentes formations une année pour réfléchir, **mûrir et affiner leur projet d'études, voire leur projet professionnel. Les étudiants sont accompagnés par une équipe spécialisée dans le conseil en orientation.** Ils découvrent plusieurs disciplines et cursus et en mesurent ainsi les enjeux au regard de leurs intérêts et de leurs capacités afin de faire des choix éclairés dans leur nouvelle candidature sur Parcoursup.

Ils disposent tous d'un **renforcement de certaines connaissances académiques et compétences** indispensables pour réussir dans l'enseignement supérieur et d'une période de **découverte du monde socio-professionnel**, utile à la construction de leur projet professionnel, par le biais de différents dispositifs (stages, rencontres avec des professionnels).

Cette formation permet ainsi d'offrir **une réelle chance aux lycéens, qui souhaitent s'orienter vers le supérieur mais n'ont pas de projet d'études suffisamment précis**, de suivre, durant une année, un parcours de formation ouvert pour leur donner la possibilité d'entrer dans des études supérieures de façon mieux éclairée et choisie, avec une perspective de réussite.

Ce diplôme permet aux étudiants de :

- Découvrir plusieurs disciplines,
- Découvrir des cursus universitaires ou autres formations post-bac,
- Découvrir environnements professionnels,
- Renforcer certaines connaissances et compétences.

En plus d'un tronc commun, qui permet d'acquérir des compétences transversales, et des parcours différents selon les établissements pour acquérir des compétences plus spécifiques, la formation comprend :

- D'une part, des temps collectifs et individuels dédiés à l'orientation afin d'aider les étudiants à construire progressivement leur projet d'études,
- D'autre part, une période de formation en milieu professionnel obligatoire, qui est de quatre semaines minimum.
-

Poursuite d'études

PaRéO permet tout type de poursuite d'études supérieures (licence, BUT, STS mais également DEUST, PASS et L.AS, CPGE, IFSI, Licence professionnelle, Diplôme d'ostéopathe, CPES Art, DNA, DN Made, Bachelor, Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, etc.).

Procédure d'admission

Pour identifier les formations proposées sur Parcoursup, il faut **saisir "DE PaRéO" dans le moteur de recherche de Parcoursup.**

Les candidats pourront ainsi avoir un aperçu des DE PaRéO proposés pour la rentrée, dans toutes les régions métropolitaines et des outre-mer. **Pour chaque DE PaRéO sont indiquées les capacités d'accueil de la formation. A définir pour la Guyane**

La DOSIP souhaite construire le PARÉO en prenant en compte les spécificités de l'université de la Guyane, et prendre exemple sur l'université de La Réunion dont elle partage le constat :

« La mise en place du PARÉO répond à un constat : le nombre très élevé de décrochages en première année universitaire qui amène à un faible taux de réussite. La décision de venir à l'Université de La Réunion apparaît souvent comme un choix par défaut ou de facilité pour un très grand nombre de jeunes. »

Modèle de la Réunion à adapter éventuellement :

	Résumé des enseignements par parcours
Semestre 1	Matières
Socle commun et détermination du projet	Agir pour son orientation et son insertion professionnelle (développement de son projet personnel professionnel, rencontres individuelles et collectives avec des conseillers d'orientation, recherche de stages, communication professionnelle)
	Maîtriser les fondamentaux disciplinaires (expression écrite et orale en français et en anglais, maîtrise du numérique et de la logique)
	Se connaître (relations interpersonnelles, confiance en soi, valorisation de son parcours)
	Connaître son environnement (actualités, zone océan indien, vie publique)
Semestre 2 préparation à la mise en œuvre d'un projet professionnel	Plusieurs préparations sont proposées :
	Poursuite d'études (en sciences et technologie, en sciences humaines et sociales ou dans le domaine tertiaire)
	Formation professionnelle (accompagnement aux métiers avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de La Réunion, introduction aux métiers de la vente avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion)
	Insertion professionnelle
	Le CPESIP intègre également des préparations spécialisées avec un contenu et un mode de sélection spécifique . Ces préparations visent les métiers de la sécurité d'une part et les métiers paramédicaux d'autre part.
Stage	Les étudiant.e.s doivent obligatoirement faire un stage. Les modalités du stage sont adaptées selon le type de projet. Sa durée est de 4 semaines.